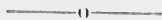
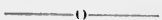


## AUX INSTITUTEURS ET AUX INSTITUTRICES



### PREMIÈRE PARTIE



#### LECTURE

Les *Règlements* du Comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique disent : " Il n'est pas nécessaire d'enseigner toutes les lettres de l'alphabet avant de commencer l'étude des mots " ; afin de nous conformer à cette sage décision, nous renvoyons l'étude traditionnelle des vingt-six lettres à la page 31 de l'ouvrage, alors que toutes les lettres ont été apprises isolément d'abord, puis par groupe, en vue d'arriver le plus tôt possible à la lecture des mots.

PRINCIPES. — La méthode repose sur les principes suivants :

1 La syllabe ne se décompose qu'en deux éléments : le son et l'ARTICULATION.

2 Le maître n'enseigne qu'UNE SEULE DIFFICULTÉ à la fois ; de la omission intentionnelle, dans les premières pages, de tout ce qui n'est pas d'une lecture facile et de tout ce qui constitue une exception.

3 LA NOUVELLE épellation seule peut conduire rapidement et logiquement l'enfant à la lecture courante.

PROCÉDÉS.—1 Les consonnes ou articulations ne sont pas appelées par leur nom ordinaire : *bé, cé, dé, effé, gé, ache*, etc., mais d'après leur prononciation. Exemples : *b = be ; d = de ; f = fe ; t = te ; g = gue ; c = que* ; etc.

2 Les sons, qu'ils soient représentés par une lettre ou par plusieurs, doivent être prononcés *d'une seule émission de voix*, sans tenir compte des lettres. Exemples : *a, ea, ou, ou* ; *a* se prononce